

Avis publics

Département du Territoire de Belfort
Commune de Roppe

AVIS DE MISE À ENQUÊTE PUBLIQUE de la révision du zonage d'assainissement

En application des dispositions de l'arrêté de M. le Président de Grand Belfort Communauté d'Agglomération n° 190069 du 4 avril 2019, la révision du zonage d'assainissement de la commune de Roppe sera soumise à enquête publique durant 31 jours consécutifs, du 2 mai 2019 à 9 h au 1^{er} juin 2019 à 12 h.

M. Christian PAGANESSI est désigné commissaire enquêteur.

Pendant le délai susvisé :
- lors de la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier, des informations se rapportant au projet et consigner ses observations sur le registre d'enquête tenu à sa disposition à la mairie de Roppe ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : mairie de Roppe, 33, avenue de-Gaulle, 90380 Roppe, aux horaires habituels d'ouverture au public. Le dossier sera également consultable sur le site Internet de Grand Belfort : www.grandbelfort.fr/ep-roppe et les observations pourront être transmises par courriel à l'adresse suivante : zra-roppe@grandbelfort.fr ;
- toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du président de Grand Belfort ;
- une permanence sera assurée par le commissaire enquêteur afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public à la mairie de Roppe : jeudi 2 mai 2019, de 9 h à 12 h ; mercredi 15 mai 2019, de 14 h à 17 h ; mardi 21 mai 2019, de 16 h à 19 h ; samedi 1^{er} juin 2019, de 9 h à 12 h.

Décisions et conclusions de l'enquête : au terme de l'enquête, le conseil communautaire sera amené à se prononcer sur l'approbation du zonage d'assainissement. Dans un délai d'un mois après la fin de l'enquête et pendant un an, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à l'annexe de Grand Belfort, 4, rue Melville, 90000 Belfort, aux horaires habituels d'ouverture au public.

145605700

Territoire de Belfort

Commune de Roppe

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Élaboration du plan local d'urbanisme

Par arrêté n° 26/2019 en date du 8 avril 2019, une enquête publique sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Roppe, d'une durée de 31 jours, est prescrite du jeudi 2 mai à 9 h au samedi 1^{er} juin 2019 inclus à 12 h.

Au terme de la procédure, le projet d'élaboration du PLU sera approuvé par délibération du conseil municipal.

Le commissaire enquêteur est M. Christian PAGANESSI, en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable : sur Internet, à l'adresse suivante : www.roppe.fr, rubrique mairie, urbanisme, plan local d'urbanisme.

Le public pourra formuler ses observations par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : mairie.roppe@wanadoo.fr. Ses observations seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site susmentionné :

- sur support papier, en mairie de Roppe, siège de l'enquête. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets numérotés, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, tenu à la disposition du public, aux jours et heures d'ouverture de la mairie ;
- sur un poste informatique, en mairie de Roppe, aux jours et heures d'ouverture de la mairie : lundi, mardi et jeudi de 11 h 30 à 12 h 15 et de 16 h 30 à 17 h 30 ; mercredi de 10 h à 12 h 15 et de 14 h 30 à 17 h 30 ; vendredi de 11 h 30 à 12 h 15 et samedi de 9 h à 11 h 30.

Le dossier d'enquête publique est constitué :

- du dossier de PLU, comprenant les cinq pièces suivantes : un rapport de présentation, un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), des Orientations/Aménagement et de Programmation (OAP), un règlement et des annexes ;
- des autres pièces exigées par l'article R.123-8 du Code de l'environnement, notamment les avis des personnes publiques associées.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : mairie de Roppe, 33, avenue De-Gaulle, 90380 Roppe, à l'attention du commissaire enquêteur.

Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie de Roppe aux jours et horaires suivants :

- jeudi 2 mai 2019 de 9 h à 12 h ;
- mercredi 15 mai 2019 de 14 h à 17 h ;
- mardi 21 mai 2019 de 16 h à 19 h ;
- samedi 1^{er} juin 2019 de 9 h à 12 h.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Roppe, aux jours et heures habituels d'ouverture, et en préfecture du Territoire de Belfort, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à M. Louis HEILMANN, maire de Roppe, 33, avenue De-Gaulle, 90380 Roppe, tél. 03.84.29.91.70, courriel : roppe.mairie@wanadoo.fr

145880400

Lisez

nos petites annonces classées



Contact : tél. 03 83 59 09 32 mail : lerlegales@estrepubicain.fr

SOPROLIB BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ ET PAYS DE L'AIN
Société de caution mutuelle coopérative à capital variable
1, place de la Première-Armée-Française, 25000 Besançon
RCS de Besançon 331 539 908

Les sociétaires sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 29 avril 2019 à 11 h dans les locaux de la BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ, 5, avenue de Bourgogne, 21802 Quetigny.

Ordre du jour :
- lecture et approbation des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018 et quittés aux administrateurs pour leur gestion ;
- avis sur le rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions réglementées ;
- affectation du résultat ;
- constatation de l'apurement des engagements échus ;
- approbation du remboursement des contributions au fonds de garantie collective ;
- approbation du remboursement des parts sociales ;
- constatation de l'absence d'attribution du fonds de garantie collective ;
- constatation de la fin du mandat d'un administrateur ;
- renouvellement du mandat de deux administrateurs ;
- fixation de l'enveloppe des indemnités compensatrices ;
- détermination du montant maximum des engagements ;
- pouvoirs pour les formalités ;
- questions diverses.

Un document de vote par correspondance ou procuration est à la disposition des sociétaires au siège social.

Le conseil d'administration
145440000

Publicités juridiques

SCP F. RIGOLLET-C. MULLER-E. GUICHARD-S. GUICHARD
G. NOEL-D. ZURCHER, titulaires associés
Titulaires d'un office notarial à Belfort (90000), 1, rue de Morimont

VENTE

PAR ADJUDICATION JUDICIAIRE

Le vendredi 26 avril 2019 à 14 h à Belfort, 1, rue de Morimont, en l'Office notarial de M^r David ZURCHER, notaire associé.

En exécution d'un jugement rendu par le tribunal de grande instance de Belfort le 9 décembre 2016, à la requête de M^{me} Béatrice CHIPAUX et de M^{me} Eliane ZILLIOX, née CHIPAUX, il sera procédé, par le ministère de M^r David ZURCHER, notaire commis à cet effet, à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, du bien immobilier ci-après :

A Valdoie (Territoire de Belfort), 90300, 23, rue Général-Ledercr : une maison à usage d'habitation, comprenant :
- au rez-de-chaussée : cuisine, salle de bains, W.C., salle à manger, trois chambres, une pièce ;
- combles.

Figurant ainsi au cadastre : section BM n° 121, lieu dit « 23 Rue Maréchal-Ledercr », d'une surface de 4 a 54 ca, nature : sol.

Tel que le bien existe, avec tous droits y attachés, sans aucune exception ni réserve.

Mise à prix : cent trente mille euros (130.000 euros).

La vente aura lieu aux clauses, charges et conditions du cahier des charges dressé par M^r David ZURCHER, lequel est consultable en son étude.

Possibilité de visite.

Il est précisé que le jugement du 9 décembre 2016 prévoit la possibilité de baisse du quart de la mise à prix.

L'acquéreur sera tenu de déposer entre les mains du notaire, à titre de consignation, une somme correspondant à cinq (5 %) du prix d'adjudication.

Pour tout renseignement, s'adresser à l'étude : tél. 03.84.28.03.04, fax : 03.84.28.02.65, Mail : office90011.belfort@notaires.fr

146016500

Sylvie MARCON-CHOPARD
10 rue Reiset, 90000 Belfort
Tél. 03.84.90.45.10, fax : 03.84.90.45.14, avocat@avocat-chopard.fr

À la demande de M^r Flavien MARCHAL, mandataire judiciaire, 7, boulevard Richelieu, Espace Vauban, 90000 Belfort.
Ayant pour avocate constituée M^e Sylvie MARCON-CHOPARD, avocate au barreau de Belfort, y demeurant 10, rue Reiset, tél. 03.84.90.45.10, fax : 03.84.90.45.14, avocat.chopard@wanadoo.fr

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES EN 1 LOT

Lundi 3 juin 2019 à 14 h 30, au tribunal de grande instance de Belfort, palais de justice, 9, place de la République, 90000 Belfort, tél. 03.84.38.55.00, il sera procédé à la vente d'un bien immobilier situé sur la commune de Rougemont-le-Château (90110), 23, rue de Masevaux.

Un bien immobilier à usage d'habitation, de plain-pied, de type F6, superficie totale : 106,86 m², cadastré section D n° 504.

Le bien immobilier est inoccupé au jour du procès-verbal descriptif.

Mise à prix : 40.000 euros (quarante mille euros).

Dans l'hypothèse où la mise à prix ne serait pas couverte, elle pourra être baissée immédiatement, et sans nouvelle publicité, à la somme de 30.000 €, puis à 20.000 €.

Les enchères ne peuvent être inférieures à la somme de mille euros (1.000 €).

Date et heure de visite : organisée par la SCP ANTOINE-PERRIN, huissiers de justice associés, 14, rue Emile-Zola, 90000 Belfort, le vendredi 10 jours avant la vente, soit le vendredi 24 mai 2019, sur une plage horaire de deux heures, soit de 14 h 30 à 16 h 30.

Contactier l'étude au préalable (tél. 03.84.28.03.80).

Les enchères ne pourront être portées que par un avocat inscrit au barreau de Belfort, les frais étant supportés par l'adjudicataire, en sus du prix d'adjudication.

Le cahier des conditions de la vente peut être consulté au greffe du juge de l'exécution près le tribunal de grande instance de Belfort sous le n° 19700006 et auprès de M^e Sylvie MARCON-CHOPARD, avocate au barreau de Belfort, y demeurant 10, rue Reiset.

Sylvie MARCON-CHOPARD
AVOCATE
145637700

90A28

ANNONCES LÉGALES ET OFFICIELLES

Les journaux « L'Est Républicain et Vosges Matin » sont officiellement habilités à publier les annonces légales et judiciaires pour les départements de Meurthe-et-Moselle, des Vosges, de Meuse, du Doubs, de Haute-Saône et du Territoire de Belfort.

Selon l'Arrêté du 21 décembre 2017 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales ; sur la base de la ligne de référence définie en millimètres à l'article 2, le prix du millimètre est 1.82€ HT pour l'année 2019.

Annonces légales
TRANSMETTEZ
VOS FICHIERS
AU FORMAT WORD

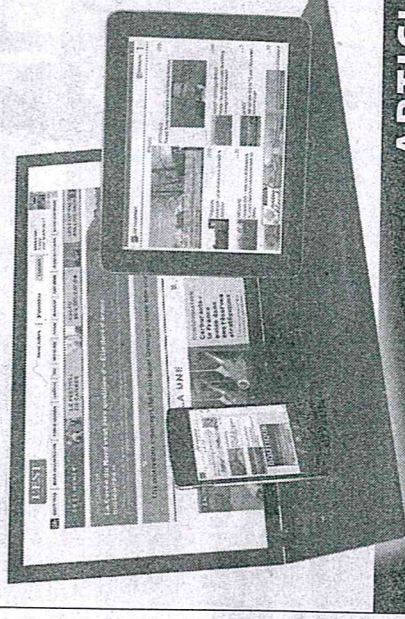
lerlegales@estrepubicain.fr

L'EST RÉPUBLICAIN L'INFO PARTOUT AVEC VOUS !

PASS 24H

Pour seulement

1 €70



Suivez l'actualité sur www.estrepubicain.fr

ARTICLES, PHOTOS, VIDÉOS...